

avion, dont le ministre disait en octobre qu'il n'avait plus d'utilité,—en se fondant sans doute sur les paroles du premier ministre,—s'est tout à coup métamorphosé de nouveau.

Le ministre nous a redit en novembre qu'un chasseur piloté serait nécessaire pendant quelques années encore. Alors A. V. Roe and Company a repris courage et ses employés aussi, même si un autre passage de la déclaration que le ministre a faite le même jour devant des journalistes soulignait qu'on ne s'écartait nullement de la politique dessinée dans la déclaration que le premier ministre avait faite en septembre et qu'on avait interprétée comme signifiant la fin du CF-105.

Monsieur l'Orateur, rien d'étonnant que la population se soit demandé ce qui se passait et ait été déroutée par toute cette confusion dans une question si capitale. Que fallait-il faire alors au sujet de la défense, notamment à propos de la décision, si grosse de conséquences, de poursuivre ou d'abandonner la fabrication du CF-105, décision qui exerce des contrecoups sur la stratégie, la technique, l'économie, et les répercussions les plus vastes sur la politique, notamment sur nos rapports avec les États-Unis et sur l'avenir de notre industrie aéronautique? Décider de la ligne de conduite en la matière, comme à propos de la défense en général, n'incombe qu'au gouvernement. Il aurait dû s'en acquitter avant aujourd'hui. Telle est la tradition du gouvernement parlementaire britannique. Nous de ce côté-ci de la Chambre ne désirons pas, comme nous ne le désirions pas du temps où nous étions au pouvoir, nous en écarter pour élaborer des programmes par des comités parlementaires.

Les décisions du gouvernement doivent tout de même être soumises à l'approbation ou à la désapprobation du Parlement. Tous les députés, et surtout les membres de l'opposition, ont des responsabilités à cet égard. A fortiori s'il s'agit de décisions aussi importantes que celles que nous avons à juger dans le domaine de notre politique de défense. Il est donc souhaitable, certes, et même essentiel, que nous soyons mis au courant de tous les aspects du problème, sous réserve évidemment des exigences primordiales de la sécurité. Jusqu'ici le gouvernement ne nous a fourni aucun renseignement ou bien peu, alors que les journaux fourmillent de déclarations d'officiers, retraités ou en activité de service, d'industries, de syndicats et de spécialistes aussi bien que de profanes en la matière. Loin de dissiper la confusion qui en découle, les déclarations officielles des porte-parole du gouvernement n'ont fait que l'aggraver.

Je dis donc au gouvernement qu'il y a lieu d'établir au plus tôt une petite commission

parlementaire,—ce pourrait être un sous-comité des prévisions budgétaires, peut-être serait-ce mieux,—en vue d'examiner le problème à fond et immédiatement, puisque cela n'a pas encore été fait. Je sais que le ministre devrait consacrer beaucoup de temps à un comité ou sous-comité de ce genre, car c'est sur lui que nous devrions surtout compter pour obtenir des précisions et des renseignements, même si d'autres témoins doivent être aussi à notre disposition. Ce ne serait pas une mesure dilatoire, monsieur l'Orateur, puisque la décision ne nous sera pas communiquée avant le 31 mars. Lorsque la décision sera rendue, et avant que les députés soient appelés à se prononcer sur cette question dont la portée est très vaste et à approuver ou désapprouver éventuellement la décision, ils devraient certes être mis au courant de ces détails, et le meilleur moyen qu'ils auraient de se renseigner serait la commission parlementaire ou le sous-comité dont j'ai parlé et qui, je l'espère, commencera à siéger presque immédiatement.

On dira, je le sais, qu'une telle façon de procéder est peu ordinaire. Certes, elle est exceptionnelle, mais la situation l'est aussi. Nous arrivons, si nous n'y sommes déjà arrivés, à la croisée des chemins dans le domaine de la défense. Les événements survenus depuis un an ou deux sont vraiment très importants. Le Parlement, à titre de représentant de la population canadienne, ne peut se permettre d'examiner la politique suivie à cet égard sans tenir compte de la nature et de la gravité des événements des dernières années. C'est pourquoi j'estime qu'il nous faut les données du problème si nous voulons y apporter la solution la meilleure et la plus complète puisqu'il s'agit d'un problème d'une importance vitale pour notre avenir national. C'est là une responsabilité qui appartient au gouvernement. La Chambre des communes ne pourrait l'assumer, même si elle le désirait. Notre responsabilité à nous est de juger en connaissance de cause la justesse de la décision du gouvernement, et j'estime que le meilleur moyen de connaître la situation est de suivre la ligne de conduite que j'ai préconisée.

Vous serez heureux d'apprendre, monsieur l'Orateur, que j'arrive à la fin de mon acte d'accusation, mais je ne saurais renoncer au plaisir et à ma responsabilité de donner à la Chambre d'autres exemples de lignes de conduite confuses et embrouillées. Pour ce qui est de l'agriculture et des pêcheries, j'espère que nous aurons bientôt l'occasion de discuter amplement et bien à fond les questions agricoles. Je me contenterai à l'heure actuelle de parler de la confusion quant à cet aspect particulier de la politique du gouvernement